Mémoire de l'Alliance de la Fonction publique du Canada

présenté au

Comité sénatorial permanent des finances nationales

Projet de loi C-32, *Loi d'exécution de l'énoncé économique de l'automne 2022*

6 décembre 2022

Mémoire de l'Alliance de la Fonction publique du Canada

présenté au

Comité sénatorial permanent des finances nationales

Projet de loi C-32, *Loi d'exécution de l'énoncé économique de l'automne 2022*

L'Alliance de la Fonction publique du Canada est le plus important syndicat du secteur public fédéral. Elle représente 230 000 travailleuses et travailleurs partout au Canada, y compris des milliers de fonctionnaires fédéraux dans les ministères et organismes gouvernementaux, les sociétés d'État, les musées et le secteur des transports dans les aéroports et les administrations portuaires.

L'AFPC compte aussi 30 000 membres qui occupent des postes d'auxiliaire de recherche et d'enseignement et de surveillant d'examen dans le secteur postsecondaire. Plusieurs d'entre eux sont encore aux études et tous, ou presque, doivent rembourser des prêts étudiants.

L'AFPC est aussi le principal syndicat des territoires. Répartis en 91 unités de négociation, ses 17 600 membres travaillent pour les gouvernements territoriaux et municipaux, ainsi que pour des hôpitaux, des services publics et des organisations autochtones.

Notre mémoire porte sur plusieurs aspects du projet de loi C-32.

PARTIE 1 – Modification de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et de textes connexes

PARTIE 3 – Modification de la Loi sur la taxe sur les logements sous-utilisés et prise de règlement connexe

Logement

Le projet de loi propose certaines mesures pour promouvoir l'abordabilité et la disponibilité des logements, notamment en doublant le crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation, ce qui permettrait aux nouveaux acheteurs d'épargner jusqu'à 40 000 $ à l'abri de l'impôt à cette fin. Le projet de loi prévoit aussi un nouveau crédit d'impôt pour la rénovation d'habitations

multigénérationnelles, une taxe annuelle sur les logements sous-utilisés, ainsi que des mesures pour faire en sorte que les investisseurs payent leur part d'impôt lors de la revente précipitée d'une propriété.

Ces dispositions, que le gouvernement voit comme une façon de rendre l'accès à la propriété plus abordable, ne suffisent pas à régler les graves problèmes d'abordabilité et de disponibilité auxquels font face les propriétaires et les locataires, surtout dans le Nord.

Le *Rapport sur le logement dans le Nord* de la SCHL, publié le 17 novembre 2021, révèle que les territoires sont constamment aux prises avec le prix élevé des logements et la pénurie d'options. De plus, la pandémie a exacerbé le problème en faisant grimper le coût de la main-d'œuvre, des terrains et de la construction.

Selon le rapport, plusieurs ménages de Whitehorse ne peuvent pas se payer un loyer sans aide financière. À Yellowknife, le nombre croissant d'aînés a une incidence sur l'abordabilité des logements, tandis que les jeunes du Nunavut ont de plus en plus de difficulté à se trouver un logement abordable.

Bien que le rapport porte sur Whitehorse, Yellowknife et Iqaluit, les problèmes de logement ne se limitent pas à ces localités. Partout dans le Nord, des ménages se heurtent à la pénurie de logements adéquats, abordables et convenables. Le surpeuplement est devenu un problème généralisé, amplifié par la hausse vertigineuse du coût de la vie et de l'insécurité alimentaire. La campagne Illunnata (« nous tous » en inuktuk) de l'AFPC braque les projecteurs sur le grave problème de l'insécurité alimentaire dans les régions nordiques du pays. Dans le seul territoire du Nunavut, 79 % des enfants vivent dans l'insécurité alimentaire.

Comme l'indique le *Rapport sur le logement dans le Nord* :

> L'Initiative pour la création rapide de logements a été lancée en décembre 2020. Elle a d'abord fourni 1 milliard de dollars en contributions pour créer des logements abordables permanents pour les personnes ayant de graves besoins en matière de logement au Canada.
>
> Dans la première phase de l'Initiative […], au 30 juin 2021, les territoires avaient reçu un financement de 22 millions de dollars. Plus de 80 logements seront créés grâce à ce financement.

Il s'agit d'un bon départ, mais il faudra multiplier les mesures et accélérer la cadence pour répondre aux besoins de logement dans le Nord.

Le Canada est signataire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, deux documents qui reconnaissent le logement comme un droit fondamental. La *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* de 2019 reconnaît elle aussi « que le logement revêt un caractère essentiel pour la dignité inhérente à la personne humaine et pour son bien-être » et « que le droit à un logement suffisant est un droit fondamental de la personne confirmé par le droit international ».

Le gouvernement fédéral doit consentir un financement suffisant pour que tous les habitants du Nord aient accès à un logement abordable et convenable qui répond aux normes nationales et aux codes du bâtiment, et ce, dans un délai court et précis.

L'AFPC appuie les mesures proposées dans le *Budget fédéral alternatif 2023* du Centre canadien de politiques alternatives. Elles comprennent, entre autres, la restructuration de la Stratégie nationale sur le logement et le renouvellement des initiatives gouvernementales visant la construction de logements hors marché (communautaires, sociaux et coopératifs).

Taux d'imposition des société

La *Loi portant exécution de certaines dispositions de l'énoncé économique* 2022 propose l'introduction du dividende pour la relance du Canada au titre duquel les groupes de banques et d'assureurs-vie payent sur cinq ans un impôt temporaire ponctuel de 15 % sur le revenu imposable supérieur à 1 milliard de dollars, ainsi qu'une augmentation de 1,5 % du taux d'imposition sur leurs revenus imposables au-delà du seuil de 100 millions de dollars.

Le rapport *Non redevable : Comment le Canada a-t-il perdu 30 milliards de dollars au profit des sociétés?*, publié récemment par l'organisme Canadiens pour une fiscalité équitable, estime que le gouvernement a été privé de plus de 30 milliards de dollars en recettes fiscales en 2021, les plus grandes sociétés canadiennes ayant joui de profits records et d'un taux d'imposition plus faible que jamais. Les mesures du projet de loi C-32 constituent une étape positive, mais insuffisante pour combler l'écart croissant entre les bénéfices des sociétés et des taux d'imposition effectifs. Des mesures fiscales rigoureuses permettraient au gouvernement de s'attaquer avec plus d'audace, de rapidité et d'efficacité à des problèmes tels que l'abordabilité et l'accessibilité du logement.

Section 5 – Prêts aux étudiants et prêts aux apprentis

L'AFPC appuie sans réserve l'élimination de l'intérêt sur les prêts étudiants garantis en vertu de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants*. Elle avait accueilli favorablement l'annulation des intérêts jusqu'en 2023 et verrait d'un bon œil la permanence de cette mesure.

À cause du sous-financement des établissements postsecondaires au Canada, il en coûte toujours plus cher aux étudiants pour s'instruire. Les travailleurs de ce secteur sont pris en étau entre leurs dettes d'étude, la précarité d'emploi et la volonté des employeurs et des gouvernements de maintenir leur rémunération au plus bas niveau possible.

L'élimination des intérêts n'est qu'un des pas que nous devons franchir pour réinventer l'éducation postsecondaire. Et même si cela déborde la portée du C-32, il est impératif que le gouvernement fédéral collabore avec les provinces et les territoires à l'élaboration d'une vision commune pour un système d'éducation postsecondaire renouvelé, et qu'il s'engage à mettre en place un plan universel axé sur l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie.

Le gouvernement fédéral devrait fournir un financement accru aux provinces pour augmenter sa contribution directe à l'éducation postsecondaire, en s'assurant que le financement suive la courbe de l'inflation et des inscriptions, et en l'assujettissant à des exigences de reddition de comptes et de transparence.

En plus d'éliminer l'intérêt sur les dettes d'études, le gouvernement devrait passer à un modèle de financement 50:50 pour les prêts et bourses, et remplacer le programme d'épargne-études et le crédit d'impôt pour frais de scolarité par des bourses.

Enfin, le gouvernement doit bonifier le financement de l'éducation postsecondaire pour les Autochtones afin d'éliminer l'écart de scolarisation entre les étudiants autochtones et non autochtones, et investir dans le développement de systèmes et de modèles d'éducation postsecondaires adaptés à leur culture.

Renseignements : Michele Girash, Agente nationale d'action politique, Alliance de la Fonction publique du Canada, girashm@psac-afpc.com, 705-561-0848